

**AVIS PUBLIC**

**Rôle triennal 3<sup>e</sup> année – Territoire non organisé (TNO) de Rivière-Bonjour pour les années 2023, 2024 et 2025**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par le soussigné directeur général et greffier-trésorier de la MRC de La Matanie;

**QUE** le sommaire reflétant l'état du rôle d'évaluation foncière pour la troisième année du rôle triennal d'évaluation 2023, 2024 et 2025 du TNO de Rivière-Bonjour a été déposé au bureau du soussigné au 158, rue Soucy, 2<sup>e</sup> étage, à Matane, le 6 septembre 2024;

**QUE** pour l'exercice financier 2024 du rôle d'évaluation foncière 2023, 2024 et 2025 du TNO de Rivière-Bonjour, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la *Loi sur la fiscalité municipale*, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2, peut être déposée en tout temps au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle ou au cours de l'exercice suivant, si l'évaluateur n'effectue pas cette modification;

**QUE** la demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 158, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 158 sont disponibles au bureau de la MRC de La Matanie situé au 2<sup>e</sup> étage du 158 de la rue Soucy à Matane;

**QUE** le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à la MRC de La Matanie au 158, rue Soucy, 2<sup>e</sup> étage, Matane (Québec) G4W 2E3, à l'attention du directeur général et greffier-trésorier;

**QUE** dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

**Fait à Matane, ce 11<sup>e</sup> jour de septembre 2024.**

Le directeur général et greffier-trésorier,

(signé)

---

Olivier Banville, urb.